



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2019, À 16H30, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Mélanie Jacques, coordonnatrice

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2019-12-366

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- * 11.1 Achat d'une remorque avec épandeur d'abrasif – Financement

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séances extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2019

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Règlement 2157-2019 – Pour déterminer les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2020 – Adoption
- * 4.2 Règlement 2153-2019 abrogeant et remplaçant le règlement 2148-2019 et décrétant une dépense et un emprunt de 341 000\$ pour l'aménagement du parc du Bois-Brûlé - Adoption
- * 4.3 Règlement 2156-2019 modifiant le règlement 2127-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 732 600\$ - Adoption
- * 4.4 Règlement 2158-2019 – Décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Adoption

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Compte-rendu réunion du 9 décembre 2019 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-12-367

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2019-12-368

RÈGLEMENT 2157-2019 – POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATION ET D'INTÉRÊTS AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par **Janie Tremblay**, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019; et

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2157-2019 pour déterminer les taux de taxes, de compensation et d'intérêts, ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2019-12-369

RÈGLEMENT 2153-2019 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2148-2019 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 341 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU BOIS-BRÛLÉ – ADOPTION

ATTENDU qu'en date du 19 août 2019 le conseil municipal a adopté par la résolution numéro 2019-08-233 le règlement 2148-2019 décrétant une dépense de 315 000 \$ et un emprunt de 315 000 \$ pour l'aménagement d'un stationnement vert au parc du Bois-Brûlé ;

ATTENDU que ce règlement n'a pas reçu l'approbation du *Ministère des affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) et n'est donc jamais entré en vigueur ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le règlement 2148-2019 afin d'y apporter certaines modifications et de le remplacer par le présent règlement 2153-2019 ;

ATTENDU que le conseil souhaite aménager un stationnement vert au parc du Bois-Brûlé;

ATTENDU que la mise à jour des estimations préparée par M. Jonathan Marion, directeur des services techniques évalue maintenant le coût du projet à un montant de 341 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par **Robert Groulx**, conseiller municipal, lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ; et

ATTENDU que le présent règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter en vertu des dispositions de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2153-2019 abrogeant et remplaçant le règlement 2148-2019 et décrétant une dépense et un emprunt de 341 000 \$ pour l'aménagement du parc du Bois-Brûlé.

ENTAMER le processus de tenue de registre conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2019-12-370

RÈGLEMENT 2156-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2127-2018 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 732 600 \$ - ADOPTION

ATTENDU que des modifications ont été suggérées afin de bonifier les infrastructures de la patinoire et son bâtiment de service, le parc de planches à roulettes et les jeux d'eau au parc Casavant-Desrochers et visés par le règlement d'emprunt 2127-2018;

ATTENDU que ces modifications suggérées ont un impact financier significatif selon les plus récentes évaluations ;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a décrété, par le biais du règlement 2127-2018, une dépense de 2 666 400 \$ et un emprunt de 2 666 400 \$ afin de pourvoir à l'exécution de divers travaux dans le parc Casavant-Desrochers;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2127-2018, afin de pourvoir aux coûts excédentaires engendrés par les modifications suggérées ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par **Janie Tremblay**, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance; et

ATTENDU que le présent règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter en vertu des dispositions de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2156-2019 modifiant le règlement 2127-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 732 600 \$.

ENTAMER le processus de tenue de registre conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2019-12-371

RÈGLEMENT 2158-2019 – DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ADOPTION

ATTENDU que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent à une ville de prévoir un mode de tarification, par règlement, pour le financement de tout ou partie de ses biens, services et activités;

ATTENDU que par souci d'équité, la Ville estime approprié d'établir une tarification générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par **Robert Groulx**, conseiller municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019;

ATTENDU que des modifications au projet de règlement 2158-P-2019 ont été apportés quant au titre du règlement et à l'ajout de certains tarifs pour le service de la prévention des incendies; et

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATIONS

10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – COMPTE-RENDU RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2019 – DÉPÔT

11.0 AUTRES SUJETS

11.1
2019-12-372

ACHAT D'UNE REMORQUE AVEC ÉPANDEUR D'ABRASIF – FINANCEMENT

ATTENDU la transmission DG-19-15 en date du 19 décembre 2019 préparée par Claude Crépeau, directeur général, relatant la nécessité d'avoir dû acheter en urgence une remorque avec épandeur d'abrasif pour trottoir suite à un bris d'équipement irréparable sur la remorque avec épandeur d'abrasif existante;

ATTENDU que le montant s'est élevé à 17 470,45 \$ taxes incluses;

ATTENDU qu'il y a lieu de financer le montant de cet achat et qu'il est préférable, de par sa nature, de le financer sur une période de temps prolongée; et

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles à cet effet au fonds de roulement.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

FINANCER l'entièreté des coûts d'achat de la remorque avec épandeur d'abrasif au montant de 17 470,45 \$ taxes incluses par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 13 janvier 2020, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 42.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier